



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

arsenaux

Question orale n° 1276

Texte de la question

M. François Cuillandre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la création d'une société commune entre DCN et Thalès. Cette alliance permettra à ces deux partenaires de devenir des acteurs majeurs du paysage européen de la construction navale et des systèmes de combat (ou d'armes) et de prendre une position mondiale de premier rang. A Brest, cette décision était particulièrement attendue, puisque les établissements brestois de la DCN et de Thalès Detexis et TMS y tiennent encore un rôle important en termes d'emploi. Il paraîtrait légitime que l'agglomération brestoise, qui possède les compétences et le savoir-faire dans les domaines de la construction navale et de l'intégration des systèmes d'armes, puisse profiter de ce rapprochement. Il souhaite savoir dans quelle mesure cette alliance est susceptible de favoriser le rapprochement des établissements brestois de ces deux entreprises et de dynamiser, à l'avenir, le pôle naval brestois qui connaît actuellement une baisse d'activité.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. François Cuillandre a présenté une question, n° 1276, ainsi rédigée:

«M. François Cuillandre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la création d'une société commune entre DCN et Thalès. Cette alliance permettra à ces deux partenaires de devenir des acteurs majeurs du paysage européen de la construction navale et des systèmes de combat (ou d'armes) et de prendre une position mondiale de premier rang. A Brest, cette décision était particulièrement attendue, puisque les établissements brestois de la DCN et de Thalès, Detexis et TMS y tiennent encore un rôle important en termes d'emploi. Il paraîtrait légitime que l'agglomération brestoise, qui possède les compétences et le savoir-faire dans les domaines de la construction navale et de l'intégration des systèmes d'armes, puisse profiter de ce rapprochement. Il souhaite savoir dans quelle mesure cette alliance est susceptible de favoriser le rapprochement des établissements brestois de ces deux entreprises et de dynamiser, à l'avenir, le pôle naval brestois qui connaît actuellement une baisse d'activité.»

La parole est à M. François Cuillandre, pour exposer sa question.

M. François Cuillandre. Madame la présidente, je souhaite associer à cette brève question mon collègue brestois Kerdraon.

Monsieur le ministre de la défense, il convient de se féliciter de la création d'une société commune entre DCN et Thalès, ex-Thomson. Cette alliance permettra aux deux partenaires de devenir des acteurs majeurs du paysage européen de la construction navale et des systèmes d'armes et de prendre une position mondiale de premier rang.

Cette décision était particulièrement attendue à Brest, puisque les établissements brestois de la DCN et de Thalès, Detexis et TMS, y jouent un rôle important en termes d'emplois. Il paraîtrait légitime que l'agglomération brestoise, qui dispose de compétences et d'un savoir-faire reconnus dans les domaines de la construction navale et de l'intégration des systèmes d'armes, puisse profiter de ce rapprochement.

Aussi apprécierais-je de savoir, monsieur le ministre, dans quelle mesure cette alliance sera susceptible de favoriser le rapprochement des établissements brestois de ces deux entreprises et de dynamiser, à l'avenir, le

pôle naval brestois qui connaît actuellement une baisse d'activité, même si celle-ci est appelée à remonter progressivement.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Madame la présidente, François Cuillandre a fort opportunément analysé l'incidence, pour la zone d'activité économique brestoise, de la création de la société commune de maîtrise d'oeuvre d'ensemble entre DCN et Thalès, que nous venons de constituer. Il sait que le Gouvernement partage totalement sa volonté de développer le pôle naval de Brest, lequel regroupe, outre les moyens de la marine nationale et les équipes de DCN, des sites et des compétences industriels très notables dans les secteurs d'activité civils, liés en particulier à l'électronique, et de défense.

Cette région dispose à l'évidence de puissants atouts pour renforcer son développement industriel et économique. Depuis trois ans et demi, je crois avoir démontré en de nombreuses occasions que mon ministère soutenait avec persévérance le tissu industriel local, lequel, de son côté, ne ménage pas ses efforts et prend des décisions courageuses pour s'adapter aux conditions nouvelles de la concurrence. Les commandes notifiées en 2000, en particulier celles des deux nouveaux TCD et des hélicoptères NH 90, intéressant directement l'activité sonar de Thalès, laquelle est située dans la région brestoise, ainsi que les prises de commandes substantielles à l'exportation sont, de ce point de vue, des signes particulièrement encourageants. Les mesures relevant du ministère de la défense décidées en comité interministériel pour l'aménagement du territoire, ainsi que l'action de la délégation interministérielle pour les restructurations de défense, participent également au soutien et à la dynamisation du bassin brestois.

Les perspectives d'activité de DCN, avec le premier grand carénage du sous-marin nucléaire lanceur d'engins Le Triomphant, qui débutera à la fin de l'année, reviennent à un niveau tout à fait satisfaisant, après une période de moindre activité que nous pouvions anticiper et qui a fait l'objet de mesures destinées à soutenir le plan de charge.

S'agissant de la société commune DCN-Thalès, vous avez voté dans le cadre de la loi de finances rectificative les textes législatifs nécessaires; les discussions entre l'Etat, représentant DCN, et le groupe Thalès sont entrées dans leur phase d'achèvement. Cette société assurera la commercialisation et la maîtrise d'oeuvre d'ensemble pour les navires militaires et les systèmes de combat destinés à l'exportation ou réalisés en coopération européenne. La création de cette société commune a vocation à augmenter les parts de marché des deux partenaires sur le plan international.

Cette société s'appuiera sur les savoir-faire industriels de DCN et de Thalès et s'efforcera de les développer. Le renforcement de la coopération industrielle entre les établissements brestois de DCN et de Thalès, qui existe d'ores et déjà, notamment pour la modernisation des chasseurs de mines, s'inscrira dans ce cadre. Elle ne pourra que contribuer à la dynamisation de l'activité navale à Brest. Nous continuerons bien entendu de vous en informer, fidèles à l'esprit de cordiale coopération qui nous lie depuis trois ans et demi.

Mme la présidente. La parole est à M. François Cuillandre.

M. François Cuillandre. Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse et plus globalement pour l'attention que vous portez depuis maintenant trois ans et demi aux problèmes brestois liés à la baisse du plan de charges de la DCN.

La création de la société commune DCN-Thalès est un élément déterminant. Je suis persuadé que nous pouvons compter sur votre soutien pour qu'elle se traduise à Brest par un développement de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. François Cuillandre](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1276

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 354

Réponse publiée le : 24 janvier 2001, page 651

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 2001